



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****19148388***

de

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

29 OCT. 2019

Greffe BRABANT WALLON

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/11/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0435 448 044**

Dénomination

(en entier) : **G. PEETERS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Chaussée de Bruxelles 56, 1410 Waterloo**

Objet de l'acte : Démission volontaire d'administrateurs - Nomination d'administrateurs, et décision concernant la rémunération - Fin de la délégation des pouvoirs de gestion journalière- Délégation des pouvoirs de gestion journalière et nomination d'un administrateur délégué. Spécification de la durée du mandat et des pouvoirs délégués. Décision concernant la rémunération - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives).

I. Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 1 octobre 2019.

L'actionnaire unique :

- PREND ACTE DE et ACCEPTE la démission volontaire des administrateurs suivants :

- Monsieur Michel Peeters ;
- Madame Joëlle Van Bellingen ;
- Monsieur Sébastien Peeters ;
- Monsieur Christophe Peeters ; et
- Madame Caroline Peeters.

Ces démissions prennent effet à la date de ces résolutions.

La décision concernant la décharge pour l'exécution de leurs mandats entre le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de démission, sera prise par l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social en cours.

- DÉCIDE de nommer A&S Sertang SPRL, ayant son siège social à Rue Cerisier d'Haine 50, B-1301 Wavre, inscrite sous le numéro d'entreprise TVA BE 0464.973.755 RPM Brabant Wallon, et ayant comme représentant permanent Monsieur Stéphane Sertang, en tant qu'administrateur de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2024.

- DÉCIDE de nommer VV Consulting SPRL, ayant son siège social à Avenue Winston Churchill 247 boîte 14, B-1180 Uccle, inscrite sous le numéro d'entreprise TVA BE 0822.149.630 RPM Bruxelles (division francophone), et ayant comme représentant permanent Monsieur Vincent Vandebroek, en tant qu'administrateur de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2024.

- DÉCIDE de nommer Monsieur Stéphane Sertang, en tant qu'administrateur de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2024.

- DÉCIDE que les administrateurs ne recevront pas de rémunération pour l'exécution de leurs mandats.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- DÉCIDE d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information sociétaire de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

II. Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1 octobre 2019.

Après délibération, le conseil d'administration a :

- PRIS CONNAISSANCE des démissions volontaires de Messieurs Michel Peeters, Sébastien Peeters et Christophe Peeters, en tant qu'administrateurs délégués de la Société, et du retrait des pouvoirs de gestion journalière octroyés à ces derniers, à partir de la date des présentes.

- DÉCIDÉ de confier la gestion journalière de la Société à A&S Sertang SPRL, ayant comme représentant permanent Monsieur Stéphane Sertang, administrateur, qui portera le titre d' « administrateur délégué », ce mandat de gestion journalière prenant effet à partir de la date des présentes, pour la durée de son mandat d'administrateur.

- SPÉCIFIÉ que les pouvoirs de gestion journalière incluent, sans être exhaustif, le pouvoir de :

- (a) signer la correspondance journalière ;
- (b) représenter la Société dans ses rapports avec toute autorité, administration ou agence publique, y compris et en particulier la Banque Carrefour des Entreprises et les guichets d'entreprises, les greffes, la Banque Nationale de Belgique, toute administration fiscale, l'administration de la sécurité sociale, toute autorité locale, la poste, etc. ;
- (c) signer tout reçu relatif aux courriers recommandés, documents ou colis adressés à la Société via la poste, tout service de courrier express ou toute autre société ;
- (d) représenter la Société dans ses rapports avec les organisations représentatives des employeurs et les syndicats ;
- (e) effectuer toute action nécessaire ou utile aux fins d'exécuter les décisions du conseil d'administration.

L'administrateur délégué a le pouvoir de sous-déléguer, sous sa propre responsabilité, un ou plusieurs des pouvoirs spéciaux mentionnés ci-dessus, se trouvant ou pas dans les limites de la gestion journalière, à une personne de son choix (y compris les employés de la Société, le cas échéant), sans être cependant autorisé à sous-déléguer les pouvoirs mentionnés ci-dessus dans leur ensemble.

- DÉCIDÉ que l'administrateur délégué ne recevra pas de rémunération spécifique pour l'exécution de ce mandat.

- DÉCIDÉ d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information sociétaire de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae
Avocat - Mandaire spécial.